



février 2017

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Paris le 17 février 2017

Le SNP2E *Force Ouvrière* poursuit la résistance pour défendre le service public et les personnels. Pour cela nous invitons à préparer activement l'action nationale de grève et de manifestation à Paris le 7 mars 2017.

Cet appel correspond en tout point à l'état d'esprit et à l'attente des salariés du privé et du public qui ne peuvent compter que sur euxmêmes et sur **Force Ouvrière**, qui **refusent** et **combattent** toutes les mesures qui s'attaquent frontalement aux salaires, aux droits collectifs, aux Statuts, aux conventions collectives, à la sécurité sociale, aux retraites et aux emplois.

Les politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs se heurtent aux revendications et à la mobilisation des agents de la Fonction Publique.

Force Ouvrière appelle l'ensemble des Secrétaires d'administration et de contrôle du Développement-Durable (SACDD) à faire grève le 7 mars 2017 afin d'obtenir satisfaction sur leurs légitimes revendications.

STATUTS

Force Ouvrière dénonce la mise en place du parcours professionnel, des carrières et des rémunérations dit PPCR imposé par l'Administration et signé par l'UNSA, la CFDT et la FSU.

Le PPCR est une nouvelle attaque que subissent les SACDD.

Ce protocole dans sa partie revalorisation de la grille indiciaire n'est pas à la hauteur des objectifs affichés par le gouvernement, ni de nos revendications, ni des attentes légitimes des personnels.

Les nouvelles grilles indiciaires impactent même négativement les catégories B du deuxième niveau de grade par rapport aux anciennes grilles!

Force Ouvrière affirme que le PPCR a principalement pour objectif d'accompagner les restructurations et les mobilités forcées imposées par la Réforme de l'État, la Réforme territoriale, ainsi que d'encadrer le dogme de la maîtrise budgétaire de la Fonction publique.

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : http://snp2efo.wixsite.com/snp2e-fo



CARRIÈRE

Concernant le déroulement de carrière *Force Ouvrière* exige pour les SACDD :

- ◆ Le passage direct du 1^{er} au 3^{ème} niveau de grade (possibilité pour les SACDD du premier niveau de grade d'être promus directement au 3^{ème} niveau de grade par voie de concours comme cela était le cas pour les SAE avant le passage au nouvel espace statutaire).
- Une augmentation substantielle des ratios pro/pro à l'intérieur du corps des SACDD.
- Un véritable accès à la catégorie A par :
 - une augmentation conséquente du taux de promotion par liste d'aptitude et examen professionnel. Force Ouvrière réaffirme la vocation des SACDD du dernier niveau de grade à occuper des fonctions de catégorie A et, à ce titre, obtenir la promotion dans ce corps.
 - → La ré-instauration de l'examen professionnel qui a été abrogé dans le cadre du CIGEM.
 - Un véritable plan de requalification de B en A.
- Le passage systématique et hors contingentement de promotion au grade ou au corps supérieur avant la cessation d'activité.
- La ré-instauration des mois de bonification supprimés par le PPCR.

RÉMUNÉRATION

Force Ouvrière exige pour les SACDD :

- L'harmonisation par le haut des régimes indemnitaires du corps.
- L'arrêt du système injuste du RIFSEEP, symbole dogmatique d'une politique d'individualisation des rémunérations et qui accentue les injustices et les inégalités de la PFR.
- Une revalorisation substantielle du régime indemnitaire des SACDD aligné sur le régime le plus favorable des ministères.
- ◆ La revalorisation générale des traitements par l'augmentation immédiate minimum de 8 % et de 44 points d'indice de la grille indiciaire.
- Une véritable revalorisation de la grille des salaires de la catégorie B qui a été laminée par le PPCR. Cette revalorisation doit contrairement au PPCR, supprimer toute inversion de carrière dans le cadre de promotions aux grades et aux corps supérieurs.
- ◆ L'intégration de l'ensemble du régime indemnitaire dans le traitement soumis à pension civile, sans perte de pouvoir d'achat.

Mél: fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet: http://snp2efo.wixsite.com/snp2e-fo





MISSIONS

Depuis plusieurs années les SACDD sont les laissés pour compte de nos ministères, pourtant ils exercent des fonctions diversifiées. Leurs compétences ainsi que leur capacité d'encadrement ne sont plus reconnues. Cette reconnaissance doit exister au travers de l'ensemble des garanties statutaires et touchant notamment au recrutement, à la rémunération et au déroulement de carrière.

LE COLLÈGE DES SACDD DU SNP2E FORCE OUVRIÈRE METTRA TOUT EN ŒUVRE AFIN DE FAIRE ABOUTIR CES LÉGITIMES REVENDICATIONS CATÉGORIELLES ET APPELLE TOUS LES SACDD À SE MOBILISER!

GREVE ET MANIFESTATION LE 7 MARS 2017

×

BULLETIN D'ADHÉSION

Désormais, la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. Ainsi, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales à hauteur de 66%. Alors, n'hésitez plus !

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIÈRE!

Je souhaite adhérer au SNP2E Force Ouvrière :

NOM: PRÉNOM:

GRADE: INM:

SERVICE:

ADRESSE:

TÉLÉPHONE : DATE et SIGNATURE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci dessous

MEEM - MLHD / Permanence SNP2E-FO

Arche de la Défense – Colline sud – Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04 Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : http://snp2efo.wixsite.com/snp2e-fo